BALO

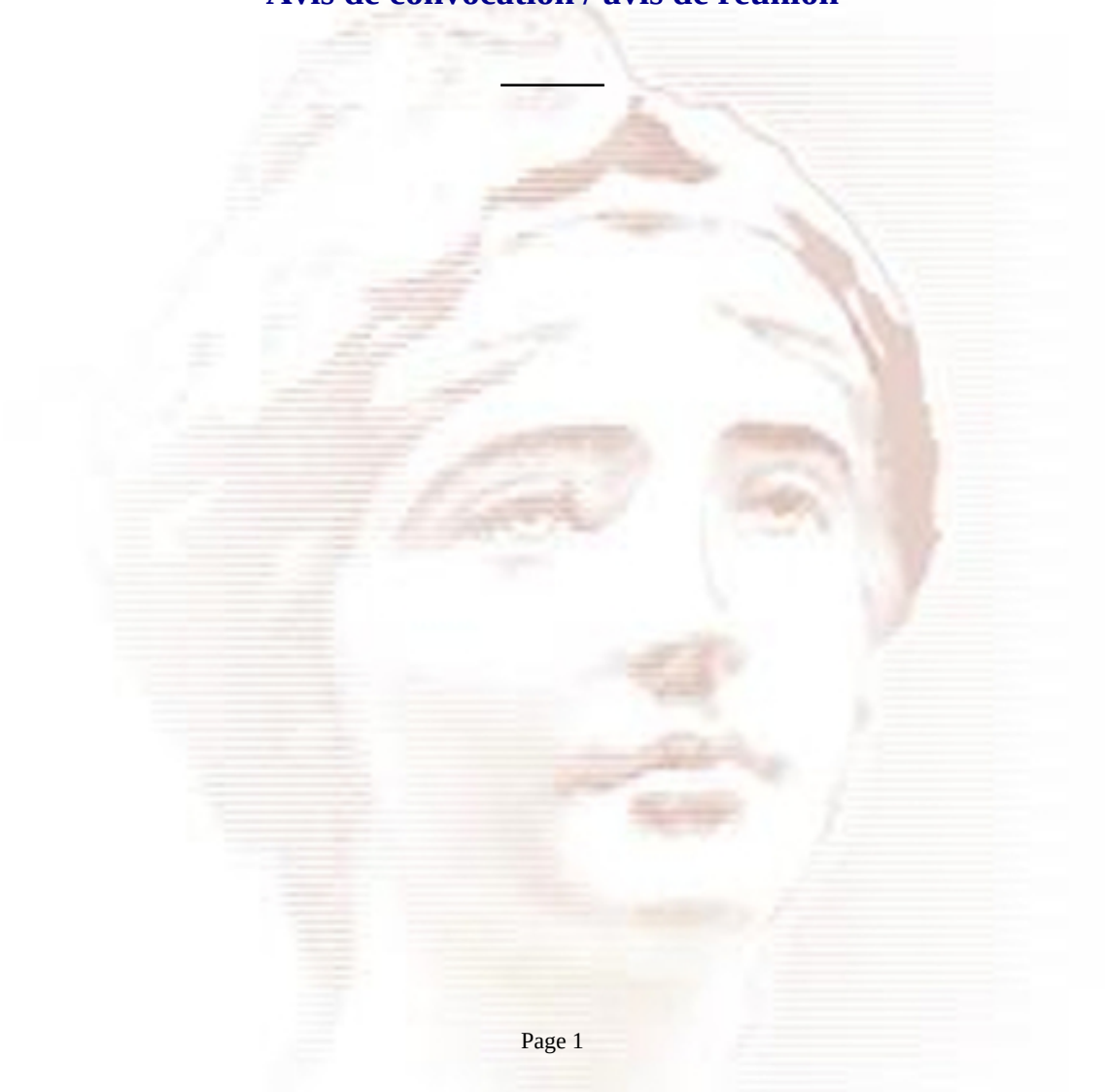
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion



NATIXIS

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 5 894 485 553,60 €
Siège social : 7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris
542 044 524 R.C.S. Paris
« la Société »

Avis de convocation des titulaires de titres participatifs Novembre 1985

MM. les titulaires de titres de l'émission de titres participatifs novembre 1985 (code FR0000047722) sont convoqués en assemblée générale **le vendredi 5 mai 2023 à 10 heures, ou en cas de défaut de quorum, le mardi 23 mai 2023 à 10 heures**, dans les locaux de Natixis, **7 promenade Germaine Sablon, 75013 Paris** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du conseil d'administration ;

2. Rapports des commissaires aux comptes :
   - sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés de l'exercice 2022 ;
   - sur les éléments servant de base à la détermination de la rémunération des titres participatifs ;

3. Décisions relatives au lieu de conservation des documents d'assemblée ;

4. Pouvoirs pour les formalités.

_____

Tout titulaire de titres participatifs peut prendre part à l'assemblée ou s'y faire représenter dans les conditions légales. Toutefois, pour justifier de leurs droits :

- les titulaires de titres nominatifs devront être inscrits sur les registres de la Société deux jours ouvrés au moins avant la date fixée de l'assemblée, soit le 3 mai 2023 à zéro heure (heure de Paris).

- les titulaires de titres au porteur devront solliciter de leur intermédiaire habilité, auprès duquel leurs titres participatifs sont inscrits en compte, l'attestation de participation leur permettant soit d'assister personnellement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en y joignant un formulaire de vote par correspondance ou par procuration.

  L'attestation de participation et le formulaire de vote doivent, pour être pris en compte, parvenir à **Uptevia, Service Assemblé Générales, 12 Place des Etats Unis, CS 40083 – 92549 Montrouge Cedex**, au plus tard **le 2 mai 2023**.

Le Conseil d'administration